

« Une loi pour mon motard » : le combat d'une Hyéroise

Après le décès de son mari dans un accident de la route, Karine Pouget a créé une association et se bat pour l'instauration de la visite médicale obligatoire pour les conducteurs âgés

La vie de Karine Pouget a basculé le 11 septembre 2016, quand son mari militaire a été tué dans un accident de la route, à Bormes-les-Mimosas.

« Il était motard, il a été percuté au beau milieu d'une ligne droite, par une voiture conduite par une personne âgée qui sortait d'un chemin privé et qui a expliqué qu'elle ne l'avait pas vu », raconte Karine Pouget. De ce drame personnel, cette Hyéroise a fait son combat, à travers l'association qu'elle a créée, baptisée « Une loi pour mon motard », elle veut obtenir le vote d'un texte instaurant une visite médicale obligatoire pour les conducteurs, à partir d'un certain âge qui reste à définir. « L'idée, c'est que si la visite médicale montre un état de santé incompatible avec la con-

duite, on retire son permis au conducteur », explique Karine Pouget. « Si aucune contre-indication médicale n'est relevée, le conducteur sera amené à suivre un stage de remise à niveau de deux jours. Une journée pour réviser le code de la route et assimiler ses modifications, une autre au volant pour mettre en pratique. »

Épaulée au sein de l'association par une secrétaire et une trésorière, deux avocats, un psychiatre, un moniteur d'auto-école spécialisée dans la prévention routière, Karine Pouget a déjà bien travaillé son sujet.

Des contacts avec des parlementaires

En recensant d'abord de très nombreux accidents mortels mettant en cause des conducteurs âgés : « À 90 ans, il confond les pédales et



Karine Pouget a rencontré le sénateur Yves Détraigne. Il est aussi favorable à La visite médicale obligatoire pour les conducteurs âgés. (Photo DR)

te deux personnes », en voilà un, au hasard. « Ces accidents ne devraient pas avoir lieu, parce que ces gens qui ne sont plus en état de conduire ne devraient plus avoir de permis », mar-

que Karine Pouget.

Elle note aussi que de telles lois existent dans les pays limitrophes. Elle a également retrouvé trace, en France, d'une proposition de loi allant dans ce sens,

recalée en 2013. « Elle venait du sénateur de la Marne, Yves Détraigne, que j'ai rencontré et qui apporte son soutien à mon initiative », explique Karine Pouget. Elle rencontrera aussi, la semaine prochaine, la députée de Haute-Savoie Virginie Duby-Muller, qui souhaite également déposer un projet de loi.

« 77% des Français sont favorables à ce principe », souligne la présidente de l'association. « Alors je leur demande d'adhérer. Plus nous serons nombreux, plus nous pourrons peser sur le débat et soutenir le projet de loi. »

C. MARTINAT

cmartinat@varmatin.com

Pour contacter l'association

Tel : 06.51.91.91.78.

Mail : lefevre.karine@laposte.net

Pour suivre son actualité : page

Facebook « Une loi pour mon motard ».

Un soutien pour les familles

Le combat de Karine Pouget porte sur un autre aspect. Elle se bat aussi pour qu'en cas d'accident, on n'avertisse plus les gens par téléphone.

« C'est ce qui s'est passé pour moi et je ne veux plus que ça arrive à personne ! J'étais seule et je me suis littéralement effondrée, « Il aurait pu m'arriver n'importe quoi. »

À travers son association, elle souhaite donc aussi avancer sur ce point.

« Une loi pour mon motard » se propose également d'apporter un soutien moral aux familles endeuillées par ce type d'accident et, si besoin, de les accompagner dans leurs démarches administratives.